

**CONVENTION
PORTANT ECHANGE DE DROITS DE CHASSE DANS LE BUT DE SIMPLIFIER DES LIMITES**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

M....., domicilié.....
....., Propriétaire et détenteur du droit de chasse, sur le territoire de
....., commune(s) de
opposition reconnue par arrêté du

ET,

M....., agissant en qualité de Président de l'ACCA de
....., domicilié.....
....., dûment mandaté par décision de l'Assemblée Générale du

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Les terrains, dont le droit de chasse appartient à M..... désignés par les parcelles et sections ci-après :

Sections	N° des parcelles	Lieu(x) dit(s)	Superficie totale
			Dont bois

sont cédés à l'ACCA de

En contre partie l'ACCA de cède à M.....
les terrains désignés par les parcelles et sections ci-après :

Sections	N° des parcelles	Lieu(x) dit(s)	Superficie totale
			Dont bois

Il est bien stipulé ici que la présente convention est réalisée pour une période de CINQ années consécutives actuellement en cours, ayant pris effet le (1) pour se terminer le

La présente convention sera reconduite tacitement par période de CINQ ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties (dûment mandatée), moyennant notification faite par lettre recommandée (avec A.R.) six (6) MOIS au moins avant l'expiration de la période indiquée ci-dessus.

Fait en cinq exemplaires, à Le

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature

Signature

(1) date de renouvellement de la période de cinq ans (agrément)
1 exemplaire pour chaque partie, 1 exemplaire pour information : Fédération, Préfecture (ou Sous Préfecture) ONCFS